

À quoi s'attendre après fait une demande d'aide de la FEMA

Release Date: Août 7, 2023

Si vous vivez dans les comtés de Caledonia, Chittenden, Lamoille, Orange, Orleans, Rutland, Washington, Windham ou Windsor et avez été touché par les violentes tempêtes de juillet, vous pourriez être admissible à l'aide de la FEMA.

L'assistance de la FEMA est destinée à faciliter votre rétablissement. Il peut s'agir de subventions pour couvrir l'hébergement pendant que vous êtes déplacé, des réparations pour rendre votre maison habitable et d'autres besoins liés à la catastrophe tels que le remplacement d'articles ménagers essentiels, la garde d'enfants, les frais médicaux, dentaires et funéraires.

Étapes suivantes

Si vous avez une assurance habitation, locataire ou une assurance contre les inondations, vous devez faire une demande d'indemnisation dès que possible. La FEMA ne peut pas dupliquer les prestations pour les pertes couvertes par une assurance, l'agence doit donc voir ce que couvre votre assurance afin de traiter votre demande.

La FEMA peut vous référer à la Small Business Administration (SBA) des États-Unis pour demander un prêt en cas de catastrophe à long terme et à faible taux d'intérêt. Une fois que la FEMA vous a orienté, vous devez soumettre la demande dès que possible. Les prêts SBA sont la plus importante source de fonds fédéraux pour le rétablissement des survivants - et demander un prêt SBA permet également à la FEMA de prendre en considération votre dossier pour d'autres types d'assistance. La demande est gratuite et vous n'êtes pas obligé d'accepter le prêt en cas d'approbation.

Si vous avez signalé des dommages à votre maison, la FEMA vous appellera pour organiser une inspection du logement. Le personnel peut appeler à partir d'un numéro inconnu ou restreint - il est important de décrocher pour programmer l'inspection. L'inspecteur ne procédera à l'inspection qu'en votre présence, celle



FEMA

Page 1 of 3

de votre codemandeur ou d'une autre personne que vous désignez par écrit.

Votre lettre de détermination

Vous recevrez une lettre de la FEMA par courrier ou par e-mail, en fonction de la préférence que vous avez indiquée lors de votre demande. La lettre expliquera si la FEMA vous a trouvé éligible à l'aide, le montant correspondant et les modalités d'utilisation de l'aide.

Si votre lettre indique que vous n'êtes pas éligible, cela ne signifie pas un refus. La lettre expliquera comment faire appel de la décision en cas de désaccord. Pour un aperçu du processus d'appel, consultez [Comment faire appel de la décision finale ? | FEMA.gov](#).

Une aide est disponible

Pour une aide en personne à n'importe quelle étape de ce processus, consultez un centre de rétablissement après sinistre où des spécialistes de la FEMA et de la SBA peuvent répondre à vos questions, vous aider à soumettre des documents et vous guider tout au long du processus d'appel. Des centres sont ouverts dans les zones touchées de l'État - pour en trouver un près de chez vous, consultez fema.gov/drc.

Si vous êtes en situation de détresse émotionnelle, la ligne d'assistance en cas de catastrophe du département américain de la Santé et des Services sociaux est disponible au **800-985-5990**. Ce service d'assistance en cas de crise multilingue et gratuit est ouvert 24h/24 et 7j/7, et est géré par la Substance Abuse and Mental Health Services Administration. Les utilisateurs de la langue des signes américaine peuvent contacter la ligne d'assistance par visiophone au **800-985-5990**, ou en sélectionnant l'option « ASL Now » sur le site Web à l'adresse DisasterDistress.samhsa.gov.

Pour faire une demande d'aide, rendez-vous sur DisasterAssistance.gov, téléchargez l'[application de la FEMA](#) depuis l'Apple App Store ou Google Play Store, ou appelez la ligne d'assistance gratuite de la FEMA au **800-621-3362**. Un service de traduction est disponible. Si vous utilisez un service de relais tel qu'un service de relais vidéo (VRS), un service téléphonique sous-titré ou autre, communiquez-en le numéro à la FEMA lors de votre demande.



FEMA

Page 2 of 3

La FEMA s'engage à garantir que l'assistance en cas de catastrophe est attribuée équitablement, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion, la nationalité, le genre, l'âge, la situation de handicap, la maîtrise de l'anglais ou la situation économique. Tout survivant d'une catastrophe ou membre du public peut contacter le Bureau des droits civiques de la FEMA s'il estime être victime de discrimination. Le bureau des droits civiques de la FEMA peut être contacté sans frais au 833-285-7448. Des opérateurs multilingues se tiennent à votre disposition.

Cette fiche d'information peut être trouvée en ligne sur [À quoi s'attendre après avoir fait une demande d'aide de la FEMA | FEMA.gov](#).

Pour les dernières informations sur le rétablissement du Vermont, consultez fema.gov/disaster/4720. Suivez le compte FEMA Région 1 sur Twitter twitter.com/FEMARegion1 ou la page Facebook FEMA sur facebook.com/FEMA.

Suivez l'Agence de gestion des urgences du Vermont sur Twitter à twitter.com/vemvt et sur Facebook à facebook.com/VermontEmergencyManagement.

